



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2022-078

PUBLIÉ LE 24 MAI 2022

Sommaire

Préfecture de la Haute-Vienne / Direction de la Citoyenneté

87-2022-05-20-00002 - Arrêté fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants pour le premier tour de l'élection des députés à l'assemblée nationale du 12 juin 2022. (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne / Direction de la Coordination de l'Administration Territoriale

87-2022-05-23-00001 - Arrêté modificatif confiant la suppléance du poste de Madame la préfète de la Haute-Vienne du lundi 23 mai 2022 à 8h au mercredi 25 mai 2022 à 20h (2 pages)

Page 8

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2022-05-20-00002

Arrêté fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants pour le premier tour de l'élection des députés à l'assemblée nationale du 12 juin 2022.



**Arrêté fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants
pour le premier tour de l'élection des députés à l'assemblée nationale
du dimanche 12 juin 2022**

**La Préfète de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2022 fixant les dates et modalités de dépôt des candidatures pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;

VU les candidatures reçues en Préfecture dans les délais réglementaires ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne

A R R E T E

Article 1^{er} : Pour le premier tour de scrutin de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, fixé au 12 juin 2022, la liste des candidats et de leurs remplaçants, dont les déclarations de candidatures ont été définitivement enregistrées à la préfecture de la Haute-Vienne, ainsi que l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage, sont fixés conformément aux tableaux joints en annexe.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le **20 MAI 2022**

La Préfète,


Fabienne BALUSSOU

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois suivant sa notification :

- par la voie d'un recours gracieux formé auprès du préfet de la Haute-Vienne
- par la voie d'un recours hiérarchique formé auprès du ministre de l'Intérieur
- par la voie d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

**87 - HAUTE-VIENNE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 1ÈRE CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	Mme TAMBO Stéphanie	M. RAYNAUD Xavier
2	Mme MARQUET Fabienne	M. ROUFFIGNAC Jean
3	M. VALIERE-VIALEIX Jean	Mme BELEZY Géraldine
4	Mme GÉDOUX Christiane	M. LOUIC Cyril
5	Mme BEAUDOUIN HUBIERE Sophie	Mme NEGRIER Isabelle
6	M. PROVOST David	Mme AMSELEK JAQUET Louise
7	Mme FAUCON Elisabeth	Mme DESROCHES Isabelle
8	M. MAUDET Damien	Mme SERIER Cassandra

20 MAI 2022

La préfète de la Haute-Vienne,


Fabienne BALUSSOU

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

**87 - HAUTE-VIENNE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 2ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. DELAUTRETTE Stéphane	Mme RABETEAU Emilie
2	M. BOST Jean Marie	M. BATTISTINI Benjamin
3	M. COGNERAS Cyril	Mme GUILLOT Corinne
4	M. BONNET Jean-Luc	M. VENTEAU Bertrand
5	Mme ROUSSIE Claudine	Mme CHAPELOT Monique
6	M. GENDARME Daniel	Mme CORNU Micheline
7	Mme MINGUET Sabrina	M. LECHEVALLIER Christophe
8	Mme CARRE Gisèle	M. DEVAUD Jean-Michel
9	Mme ZAITER Shérazade	M. PAROT Geoffrey

20 MAI 2022

La préfète de la Haute-Vienne,


Fabienne BALUSSOU

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

**87 - HAUTE-VIENNE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 3ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. TOULZA Gilles	Mme MÉZILLE Nathalie
2	M. FREYCHET Albin	M. WILLY Jonathan
3	M. MOURNETAS Daniel	Mme DANEN Chantal
4	M. SABOUNE Nazih	Mme GAUVIN Anne-Céline
5	M. ARDANT Antoine	Mme LAFOURCADE Josiane
6	M. SARDIN Geoffroy	M. MERIGOUX Roland
7	Mme MEUNIER Manon	M. FONTANILLAS Eric
8	Mme BROSSARD Corinne	Mme UPTON-DESOBRY Elisabeth
9	M. LEONIE Vincent	Mme LE NORMAND Valérie
10	Mme RASSAT Nelly	M. CAILLON Maxime

20 MAI 2022

La préfète de la Haute-Vienne,


Fabienne BALUSSOU

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2022-05-23-00001

Arrêté modificatif confiant la suppléance du poste de Madame la préfète de la Haute-Vienne du lundi 23 mai 2022 à 8h au mercredi 25 mai 2022 à 20h



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

**Arrêté modificatif confiant la suppléance du poste de Madame la préfète de la Haute-Vienne
du lundi 23 mai 2022 à 8 heures au mercredi 25 mai 2022 à 20 heures**

**La Préfète de la Haute-Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 3 mai 2016 nommant M. Jérôme DECOURS, administrateur territorial hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 4 août 2020 portant nomination du directeur de cabinet du préfet de la Haute-Vienne – M. Sébastien BRACH ;

Vu le décret du 7 octobre 2021, publié au Journal Officiel de la République du 9 octobre 2021, nommant Mme Fabienne BALUSSOU préfète de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du ministre de l'intérieur du 27 avril 2022 portant affectation de M. Jean-Philippe AURIGNAC, sous-préfet, chargé de mission auprès de la préfète de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2022 confiant la suppléance du poste de Madame la préfète de la Haute-Vienne du dimanche 22 mai 2022 à 19 heures au mardi 24 mai 2022 à 20 heures ;

Considérant l'absence du département de Mme la préfète de la Haute-Vienne du lundi 23 mai à 8 heures au mercredi 25 mai 2022 à 20 heures et l'empêchement de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de pourvoir la suppléance des fonctions préfectorales au cours de cette période ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 19 mai 2022 susvisé est modifié comme suit, en son article 1^{er} :

M. Jean-Philippe AURIGNAC, sous-préfet, chargé de mission auprès de Mme la préfète de la Haute-Vienne est désigné pour assurer la suppléance de la préfète de la Haute-Vienne du lundi 23 mai à 8 heures au mercredi 25 mai 2022 à 20 heures.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Jean-Philippe AURIGNAC, sous-préfet, chargé de mission, en toutes matières relevant des attributions de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. le sous-préfet, chargé de mission, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le **23 MAI 2022**
Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Sébastien BRACH